



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 12625

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les mesures visant à favoriser la reconnaissance et l'expression des cultures urbaines. Que ce soit dans les domaines de la danse, de la musique, de la vidéo ou de la création graphique, des modes d'expression nouveaux tendent aujourd'hui à se développer. Particulièrement présentes dans les grandes villes et leurs banlieues, ces formes artistiques témoignent, à l'évidence, de la grande richesse de la création contemporaine et du nombre important des initiatives. Les pratiques culturelles des Français - et notamment des jeunes - témoignent, elles aussi, de l'importance accordée aux nouvelles cultures urbaines. Compte tenu de tous ces éléments, il lui demande quelles actions le ministère de la culture et de la communication entend mener, dans les prochains mois, pour favoriser le développement des nouvelles cultures urbaines et les rendre accessibles à tous les publics. Il lui demande par ailleurs si, dans le domaine de l'enseignement artistique, une initiation à ces modes d'expression est envisagée. Enfin, il souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet de centre d'art alternatif que la ministre entendait construire et savoir si le site qui doit accueillir cette structure en proche banlieue parisienne a d'ores et déjà été choisi.

Texte de la réponse

La ministre rappelle à l'honorable parlementaire qu'elle vient de définir deux orientations prioritaires : la démocratisation culturelle et le soutien aux enseignements artistiques. Ces axes de développement concernent les territoires urbains où s'expriment de nouvelles formes artistiques qu'il convient d'aider. Dans ce contexte, toutes les institutions culturelles sont invitées à s'impliquer davantage en redéployant leurs activités vers les quartiers, en multipliant les jumelages entre les équipements culturels et les établissements d'enseignement artistique, en permettant la création de lieux de proximité pour les répétitions des groupes musicaux, pour l'utilisation des sites vidéo entre autres. A titre d'exemple, il convient de noter le soutien apporté aux rencontres des cultures urbaines, organisées par l'établissement public du Parc de la Villette qui permettra de mettre en valeur toutes les actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Le partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de la culture et de la communication s'est traduit par la définition de projets nouveaux pour les jeunes. Il s'agit de programmes liés à l'éducation, à l'image, au développement de la musique à l'école élémentaire avec l'aide des enseignants titulaires de diplôme universitaire des musiciens intervenants, la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques et des centres de documentation, et une sensibilisation à l'architecture et au patrimoine. Le choix d'un centre d'art alternatif, conçu comme lieu de ressources et d'accueil d'artistes consacré aux arts de la rue et de la piste avait été évoqué à propos du réaménagement du Hangar Y situé à Meudon. La ministre souligne que cet investissement important fait l'objet d'une étude approfondie par la direction de l'architecture et du patrimoine en concertation avec la ville.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12625

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1859

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 3991